

AR Prefecture

006-210600110-20241126-261124_06-DE
Reçu le 04/12/2024



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 06 : TARIFS DE DROITS DE VOIRIE, DE PLACE, DE STATIONNEMENT ET
DE LOCATION DE SALLES – ACTUALISATION DE LA DELIBERATION N° 04
DU 06 DECEMBRE 2022 - MODIFICATIF

Séance Publique Ordinaire du 26 NOVEMBRE 2024
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carole LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Marie-José LASRY à M. Didier ALEXANDRE, M. André RIOLI à M. le Maire, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à M. Grégory PETITJEAN, M. Gérald MARIN à Mme Jacqueline POTFER,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 20

VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Grégory PETITJEAN

Date de convocation de séance : 19 novembre 2024

AR Prefecture

006-210600110-20241126-261124_06-DE
Reçu le 04/12/2024



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

VI – TARIFS DE DROITS DE VOIRIE, DE PLACE, DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION DE SALLES – ACTUALISATION DE LA DELIBERATION N° 04 DU 06 DECEMBRE 2022 - MODIFICATIF

Monsieur Guy PUJALTE, Conseiller municipal délégué, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération municipale n°04 du 06 décembre 2024,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 novembre 2024,

Considérant qu'au titre de l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques « toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L1 donne lieu au paiement d'une redevance [...] ».

Considérant que par délibération municipale n°04 du 06 décembre 2024, la présente Assemblée a approuvé les tarifs de droits de voirie, de place, de stationnement et de location des salles susmentionnés.

Considérant qu'il convient de rajouter un tarif portant sur l'occupation du domaine public communal, par jour et par m², dans le cadre de travaux de démolition et/ou de construction d'un bien immobilier, sur lequel seront installés un échafaudage, des containers, des grues, des bennes, des matériaux de chantiers, des véhicules (liste non exhaustive).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- MODIFIE la délibération municipale n°04 du 06 décembre 2024 en ajoutant le tarif ci-dessous à la liste des tarifs de droits de voirie, de place, de stationnement et de location des salles actuellement en vigueur :

N°	Droits de voirie, de place et de stationnement	Tarif
N°32	Occupation du domaine public communal, par jour et par m², dans le cadre de travaux de démolition et/ou de construction d'un bien immobilier, sur lequel seront installés un échafaudage, des containers, des grues, des bennes, des matériaux de chantiers, des véhicules, des structures métalliques etc... (liste non exhaustive)	2,70 €

AR Prefecture

006-210600110-20241126-261124_06-DE
Reçu le 04/12/2024



- DIT que les recettes seront affectées au budget communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

AR Prefecture

006-210600110-20241126-261124_06-DE
Reçu le 04/12/2024

